

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Val de Morteau

ENTRE

La Communauté de Communes du Val de Morteau

Représenté par Monsieur Cédric BÔLE, Président de la CCVM et Maire de Morteau, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20 octobre 2021,
Ci-après désigné par la CCVM,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Pontarlier,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

En présence des Maires de la Communauté de Communes :

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le CRTE développe les axes d'intervention inscrits dans le protocole de préfiguration signé le 2 juillet 2021, et intègre les différents engagements des dispositifs Territoires d'Industrie (CC du Val de Morteau, du Pays de Maïche, du Plateau du Russey, des Portes du Haut Doubs, de Loue-Lison) et Petites Villes de Demain (ville de Morteau) dans lesquels la CCVM est déjà engagée. Ce contrat doit permettre aux élus de la Communauté de Communes de développement leur projet de territoire, dans les domaines de la transition écologique, du développement durable du territoire, du développement économique et de la consolidation de la cohésion sociale et territoriale.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires (cf. protocole de préfiguration) ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Val de Morteau autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses principaux atouts

Créée en 2000 dans la continuité du district du Val de Morteau, la CCVM regroupe depuis cette date huit communes, toutes situées en zone de moyenne montagne selon la loi Montagne, représentant 21 294 habitants en 2021. Sixième EPCI du Doubs sur 15 par sa population, la CCVM connaît depuis plusieurs années un dynamisme démographique soutenu, égal à 1 % par an entre 2012 et 2017 et à 0,5 % depuis, alimenté pour moitié par le solde naturel des familles et pour moitié par l'arrivée de nouveaux habitants. Près de 60 % de la population est âgée de 20 à 64 ans.

Sur ses 8 communes membres, qui engageront en 2022-2023 une démarche de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, 1 pôle majeur (Morteau), 4 pôles intermédiaires (Villers-le-Lac, Les Fins, Montlebon, Grand'Combe Châteleu) et 3 villages (Les Gras, Les Combes, Le Bélieu) sont reconnus au sein du futur SCOT du Parc Naturel Régional, offrant à la population de la CCVM et des environs de nombreux services publics : lycée, collèges, écoles et centres périscolaires, hôpital rural, centre des impôts, Espace France Services, plateforme CNI/passeports, théâtres, cinéma et équipements sportifs, implantation d'une antenne de Pole emploi, de la Misson Locale, de la CAF, de l'Inspection Académique,... Les services privés sont également bien représentés, bien que fragiles : commerces de proximité et grandes surfaces, maisons médicales, offices notariaux, ... Le marché Immobilier, tant dans le neuf que dans l'ancien, est très tendu, qui doit faire l'objet d'un accompagnement spécifique et en particulier être complété d'actions volontaristes en matière de réhabilitation des friches industrielles ou des espaces sans usage, de production d'une offre de logements intermédiaires et/ou de baux sociaux solidaires, ainsi que d'aides à la réhabilitation, en particulier thermique. Par ailleurs, la demande de mise à niveau des services (déchetterie-recyclerie-ressourcerie, réseaux d'assainissement par exemple) et de création de nouveaux services est forte, qui s'appuie de plus en plus sur les procédures dématérialisées et les téléservices, en particulier dans le domaine de la santé ou de l'enseignement. La demande de mobilités actives et/ou collectives est également forte, à l'intérieur des villes et entre les communes du territoire, pour les déplacements du quotidien, demande à laquelle la CCVM souhaite pouvoir répondre, dans le cadre de la prise de compétence Organisation de la Mobilité au 1^{er} juillet 2021.

Forte de 6 415 emplois (données 2017) répartis sur 599 établissements (données 2018), la CCVM dispose d'un territoire actif, où l'agriculture et l'agro-alimentaire (lait à comté, saucisse de Morteau, production forestière) côtoient les emplois industriels (13,9 % des emplois, principalement dans les filières métallurgiques et la sous-traitance horlogère), les emplois administratifs et d'enseignement (13 % des emplois) ainsi que les commerces et les services (63,1 % des emplois). Sur les 9 999 actifs ayant un emploi qui résident sur le territoire (données 2017), 21,9 % (2 190) travaillaient sur la CCVM, et 78,1 % en dehors de la CCVM, dont la majeure partie en Suisse, dans les grandes entreprises horlogères. Les flux liés à l'emploi, des communes périphériques vers la CCVM ou de la CCVM vers la Suisse sont donc importants, qui, associés à un haut niveau du revenu médian par unité de consommation (31 410 € en 2018), alimentent l'activité commerciale et de services. De façon complémentaire, la zone de chalandise de la CCVM peut être partiellement étendue jusqu'au bassin de vie de la commune suisse de la Chaux-de-Fonds, distante de 22 kms seulement et regroupant plus de 40 000 habitants. La prédominance d'emplois d'ouvriers à haute technicité, la présence d'un lycée horloger aux formations post-bac renforcées constituent un environnement stimulant qui doit être renforcé par de nouvelles formations initiales et en cours d'emploi et un accompagnement des entreprises en création (projet de start'up studio ou d'implantation de lieux de formations post-bac).

Au-delà de ce dynamisme économique, la CCVM dispose d'un patrimoine architectural et culturel riche, souvent en lien avec son histoire horlogère. Reconnu par l'UNESCO en 2020 comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité, le savoir-faire horloger et la mécanique d'art de l'Arc jurassien franco-suisse

seront au centre de la future Cité de l'horloger à Morteau, issue du regroupement des deux musées du territoire au sein du Château Pertusier, dont l'étude de faisabilité portée par la CCVM est en cours d'achèvement. Le projet muséal des fermes musées de Grand'Combe-Châteleu est également en réflexion, pour la mise en valeur des fermes si typiques du territoire. Développée depuis de nombreuses années, les saisons culturelles et les dispositifs d'éducation artistique développés sur le territoire sont variés et reconnus, qui devront être complétés par la création d'une microfolies et d'équipements culturels associatifs. La vie associative est également très active, qui regroupe près de 250 associations, et constitue un support important de l'animation territoriale. La culture mais aussi le sport y sont bien représentés, avec la demande concomitante de mise à niveau des équipements dédiés, dont la création d'un nouveau gymnase ou la mise aux normes des équipements existants.

Enfin, le territoire de la CCVM dispose de sites naturels remarquables à préserver et mettre en valeur. Premier site touristique du territoire, le Saut du Doubs, cascade naturelle de 27 mètres, attire ainsi près de 190 000 visiteurs par an, et son classement Grand Site de France doit être engagé. Les pistes de ski nordique, à la lisière de la frontière franco-suisse, traversent des paysages préservés dans des parcours adaptés aux familles comme aux plus sportifs, de moyenne montagne, et pour des loisirs à la journée à l'échelle du département. Comme pour l'ensemble du Massif du Jura, les équipements d'accueil réalisés dans le cadre du dernier contrat de station (bâtiment du Gardot) et la mise en valeur des pistes et services engagés depuis plusieurs années doivent être développés en mode 4 saisons, pour tenir compte du changement climatique et de son impact sur l'enneigement moyen. En particulier, le développement des circuits cyclistes et VTT est actuellement à l'étude, en lien avec la politique cyclable départementale. Ces circuits viendront en partie constituer le réseau des voies douces du territoire, dont la voie douce Morteau-Montlebon le long de la RD 48 constitue une des premières étapes. Enfin, la CCVM souhaite préserver ses milieux naturels, espaces forestiers, terrains agricoles ou milieux humides, et engager en particulier la labellisation de l'espace naturel sensible des rives du Doubs ainsi que la restauration de ses deux zones humides de la Tanche et du Théverot. Plus au cœur des villes et villages, la nature et les espaces de loisirs sont également présents, avec une demande de création de plaines des sports et de jeux, de parcs urbains, d'espaces aménagés le long du Doubs.

Présentation des dispositifs en cours sur le territoire de la CCVM

Conclu pour la durée des mandats municipaux et intercommunaux, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour soutenir leur projet de territoire.

Le présent CRTE intègre, en complément du projet de territoire validé par les élus du Val de Morteau, les éléments de diagnostic et les objectifs résultant des documents arrêtés ou en cours de planification et de programmation, notamment :

- les enjeux spécifiques de la Loi Montagne.
- le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires approuvé en 2020 par la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- les études, travaux et engagements liés à la création du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger dont la création officielle a été arrêtée le 4 septembre dernier,
- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) porté au niveau du PETR Pays Horloger et en cours de réflexion,
- le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, dont la démarche sera engagée dans les mois à venir, suite au transfert à la CCVM de la compétence Elaboration des documents d'urbanisme au 1^{er} juillet 2021, ainsi que les Plans Locaux d'Urbanisme communaux,
- le dispositif Territoires d'Industrie à l'échelle des communautés de communes du Pays de Maïche, du Plateau du Russey, des Portes du Haut Doubs, de Loue Lison et du Val de Morteau, dont les résultats de l'étude stratégique industrielle attendus fin 2021 seront intégrés au CRTE,

- le programme pluriannuel d'actions de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue (protection et mise en valeur des milieux humides), auquel la CCVM a adhéré en 2019
- le programme pluriannuel d'actions de Préval Haut-Doubs (prévention et élimination des déchets),
- le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) porté par la CCVM et dont les actions sont en cours de définition pour validation attendue au cours du 1^{er} semestre 2022,
- le programme Petites Villes de Demain auquel la commune de Morteau vient d'adhérer (15/06/2021) pour une durée maximale de 18 mois, avec l'appui de la CCVM, cette première convention devant entraîner la signature d'une Opération de Revitalisation Territoriale incluant une Opération Programmée de l'Habitat,
- le contrat local de santé signé à l'échelle du Pays Horloger,
- les contrats signés avec le Conseil Régional (dont Contrat de Station, en cours de renouvellement à l'échelle du Parc naturel régional) et le Conseil Départemental (dont le P@C 25, en cours de renouvellement pour 2022,
- la Convention Territoriale Globale de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, en cours de renouvellement pour 2021.

Par ailleurs, les actions du CRTE intègrent les orientations définies dans les partenariats engagés par la CCVM dans le cadre des relations franco-suisse (adhésion à l'Agglomération Urbaine du Doubs, inclusion dans le territoire d'action du programme Réseau Urbain Neuchâtelois), et de son appartenance au Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté.

Le CRTE constitue ainsi le cadre permanent de travail entre la CCVM et ses communes membres, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement...).

Les signataires conviennent de poursuivre, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours, la poursuite des programmes déjà engagés et leurs gouvernances respectives ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin, notamment, d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Article 2 – Ambition du territoire du Val de Morteau

Les élus de la CCVM souhaitent consolider les atouts et le dynamisme du territoire, tout en travaillant à réduire les fragilités liées à ce dynamisme :

- Engager une politique volontariste et accompagner les habitants dans une transition écologique ambitieuse, au sein d'un territoire de moyenne montagne karstique sensible aux évolutions climatiques, territoire reconnu par ailleurs pour ses productions agricoles emblématiques et labellisées (IGP Saucisse de Morteau et AOP Comté) et sa production forestière. L'appartenance au Parc Naturel régional du Doubs Horloger et l'engagement dans un Plan Climat Air Energie Territorial, la rénovation des bâtiments publics, le développement des réseaux de chaleurs et des énergies renouvelables, la poursuite des efforts engagés dans la collecte et le traitement des ordures ménagères, le développement d'un plan de mobilités douces, la création d'une station touristique 4 saisons respectueuse de son environnement exceptionnel, la mise en valeur des sites naturels exceptionnels et les espaces naturels sensibles sans les dénaturer, l'accompagnement des bonnes pratiques agricoles et forestière, le développement d'un Plan Alimentaire Territorial, la protection de la ressource en eau et des milieux naturels, la réflexion concertée sur les documents d'urbanisme, sont autant de chantiers à engager ou poursuivre.
- Accompagner un développement économique durable, sur un territoire où l'industrie métallurgique et la sous-traitance horlogère sont bien représentées, et où le travail frontalier emploie près de la moitié des actifs. L'accompagnement des entreprises tant dans leur implantation locale (start-up studio, pépinière d'entreprises, parcours immobilier) et en particulier dans leurs innovations durables (matières premières, produits ou process, énergies et déchets, déplacement des

personnels), le soutien aux circuits courts et à l'économie circulaire, le développement des formations postbac et des écoles de production, la valorisation des savoir-faire traditionnels et futurs, doivent permettre de créer un écosystème favorable et un positionnement fort en faveur de l'innovation dans la transition écologique et le respect de l'environnement.

- Renforcer l'attractivité du territoire pour ses habitants actuels et futurs, en développant la cohésion et la mixité sociale. L'engagement d'une opération de revitalisation territoriale dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain retenu pour Morteau, la mise en œuvre d'une politique volontariste en matière de rénovation de l'habitat (OPAH) et de programmes immobiliers intermédiaires et sociaux, la réhabilitation des espaces urbains en friche ou sans usage et la consolidation des trouées vertes, le renforcement ou le développement de nouveaux services publics et parapublics, et tout particulièrement dans le secteur de la santé, mêlant dématérialisation des procédures et consolidation des accueils physiques, l'attention portée au commerce de proximité, la poursuite des actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, le renforcement des politiques culturelles préexistantes, le soutien à la vie associative et la valorisation du patrimoine architectural, le développement d'une identité franco-suisse, doivent permettre au territoire de maintenir sa capacité historique d'accueil et d'intégration de population variée.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans, qui s'appuie sur les réalités du territoire et leurs évolutions éventuelles. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

- **Orientation 1 : Transition écologique volontariste**
- **Orientation 2 : Développement économique durable**
- **Orientation 3 : Renforcement de l'attractivité du territoire et cohésion sociale**

Les orientations stratégiques sont détaillées par fiches actions présentées en annexe des conventions financières annuelles, qui comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats, et indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Il intègre les différents dispositifs nationaux ou locaux présentés ci-dessus

Orientation 1 : Transition écologique volontariste

Objectif 1.1 : Développer une action cohérente pour la préservation du territoire

Le territoire du Val de Morteau bénéficie d'un patrimoine naturel de qualité que la dynamique économique ne doit pas affaiblir. La portée d'une action commune et partagée est particulièrement sensible pour la réussite de la démarche.

Actions :

- Respecter la charte et les objectifs du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger
- Finaliser le Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle de la CCVM, autour d'un plan d'action ambitieux
- Structurer une station touristique 4 saisons de pleine nature, respectueuse de son environnement et des populations
- Mettre en valeur et protéger les sites naturels d'exception, comme le Saut du Doubs (classement Grand site de France envisagé) ou la plaine alluviale du Doubs (création d'un Espace naturel Sensible en cours d'étude)
- Engager une démarche de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, en déclinaison du Schéma de Cohérence Territoriale en cours de finalisation à l'échelle du Parc naturel régional.

Objectif 1.2 : S'engager dans une démarche de transition énergétique

Si la transition écologique doit être partagée par tous, les collectivités locales ont une valeur d'exemplarité et d'impulsion importante. Par ailleurs, au-delà de l'intérêt environnemental, la transition énergétique constitue un véritable levier pour le développement économique local.

Actions :

- Anticiper la rénovation énergétique des bâtiments publics, dans le cadre ou non de contrat de performance énergétique
- Développer des réseaux de chaleur, dans une première étape entre bâtiments publics et le cas échéant à l'échelle d'un quartier
- Végétaliser les espaces publics, dont les cours d'école
- Développer les énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, chaufferie biomasse ou méthanisation, ...) pour la consommation publique ou le reversement dans le réseau
- Privilégier la réhabilitation sur la construction neuve et favoriser la réutilisation des matériaux dans les chantiers de bâtiment et de travaux publics
- Mettre en œuvre d'un schéma directeur de l'éclairage public et diminution des nuisances lumineuses
- S'engager dans une OPAH pour la sensibilisation et le soutien à la rénovation de l'habitat privé, la réduction des passoires énergétiques et le soutien aux copropriétés dégradées

Objectif 1.3 : Relever le défi des nouvelles mobilités

Dans un territoire semi rural où la voiture constitue encore le moyen de transport principal, l'initiative publique est essentielle pour changer les pratiques et faire évoluer les comportements.

Actions :

- Créer un réseau de voies de mobilités douces pour les déplacements du quotidien entre les communes et vers les principaux centres d'intérêt ou d'activité
- Valoriser les déplacements piétons de courte distance (cheminements piétons, franchissements, services, ...) à l'intérieur des communes
- Développer le système vélo, englobant les équipements, matériels, services et informations autour du vélo
- Aménager des plateformes multimodales, en particulier près des gares et gares routières
- Développer ou soutenir des services de mobilités collectifs ou partagés
- Aménager les voiries et circulations pour un usage partagé

Objectif 1.4 : Poursuivre la réduction et le recyclage des déchets

La politique engagée depuis plusieurs années, à l'échelle du territoire Zéro Déchets du syndicat mixte de prévention et de valorisation des déchets Préval haut-Doubs, pour une amélioration continue des filières de tri et de recyclage, doit être poursuivie et complétée.

Actions :

- Réaliser une nouvelle déchèterie en commun avec le territoire voisin de la Communauté de Communes du Plateau du Russey, permettant une meilleure collecte et de nouvelles filières de tri
- Créer une recyclerie, en entrée de la nouvelle déchèterie, incluant plus particulièrement une matériauthèque
- Développer la collecte des biodéchets et des chalets collectifs de compostage
- Diminuer les passages de collecte des ordures ménagères en CO₂
- Déployer les couverts recyclables et le 0 emballage lors des manifestations publiques
- Réduire et prévenir les déchets de cuisine, en particulier dans les établissements scolaires et institutions

Objectif 1.5 : Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique

Zone de moyenne montagne, le territoire du Val de Morteau est particulièrement sensible au changement climatique, et les problématiques induites quant à l'utilisation des sols et à la raréfaction de la ressource en eau.

Actions :

- Accompagner les bonnes pratiques agricoles (préservation de la biodiversité, développement des réserves d'eau, enrichissement des sols sans épandage, ...)
- S'engager dans un Plan Alimentaire territorial et expérimenter des cultures maraîchères de moyenne altitude
- Développer d'un aménagement forestier public concerté, expérimenter de nouvelles espèces, mettre en œuvre un règlement des boisements en partenariat avec le département du Doubs
- Développer une filière bois locale, bois d'œuvre et bois énergie
- Poursuivre et renforcer la protection de la ressource en eau (rénovation des équipements, travaux de captage, rénovation des réservoirs et réseaux, mutualisation des installations, interconnexion des réseaux, ...), dans le cadre du transfert de la compétence eau potable à la CCVM
- Finaliser le schéma directeur des eaux pluviales
- Renouveler l'opération limitox pour de prévention des effluents industriels
- Rénover la station d'épuration de Villers-le-Lac, en lien éventuel avec la commune suisse des Brenets
- Restaurer les milieux humides, dont le marais de la Tanche et les berges du Théverot, dans le cadre des actions de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue

Orientation 2 : Développement économique durable

Objectif 2.1 : Accompagner les entreprises dans leur cycle de vie

Si le territoire bénéficie d'une dynamique certaine en lien avec sa situation frontalière avec la Suisse, la mise en place d'un écosystème adapté est cependant nécessaire pour accompagner les entreprises au travers des différentes étapes de leur cycle de vie.

Actions :

- Réaliser une pépinière d'entreprises en centre-ville dans le cadre d'une réhabilitation de friches industrielles, pépinière plus spécifiquement dédiée à l'accueil des innovations industrielles et des activités tertiaires
- Suivre les transmissions d'entreprises et le foncier à réhabiliter disponible, afin de limiter l'artificialisation des terres et la création de friches
- Poursuivre la participation au contrat PACTE de la Région, pour un soutien aux petites entreprises (moins de 10 salariés) soucieuses de s'adapter à leur clientèle
- Soutenir les entreprises dans leur recherche de collaborateurs (forum, création d'une plateforme dédiée, ...)
- Soutenir le développement de circuits courts et d'entreprises de l'économie circulaire

Objectif 2.2 : Développer les formations professionnelles

En complément des formations initiales postbac développées par le Lycée de Morteau et reconnues internationalement, la collectivité souhaite développer des formations professionnelles de qualité en cours d'emploi, et offrir des lieux et usages innovants aux étudiants de tous âges.

Actions :

- Poursuivre les formations polissage, mises en place avec le partenariat du GRETA Haut-Doubs
- Créer des lieux en centre-ville dédiés à la formation, en particulier à proximité de la future pépinière d'entreprises
- Développer une ou plusieurs écoles de production, en lien avec les entreprises ou fédérations d'entreprises du territoire
- Intégrer le dispositif régional de campus connecté, s'il est renouvelé
- Poursuivre la mise en valeur des savoir-faire horlogers, dans le cadre de leur inscription au patrimoine immatériel de l'Humanité

Objectif 2.3 : Soutenir l'Innovation durable

La collectivité, en cohérence avec le dispositif Territoires d'Industrie auquel elle participe, souhaite accompagner les entreprises les plus innovantes et sur la base du respect des critères de la transition écologique.

Actions :

- Finaliser l'étude de stratégie industrielle, engagée dans le cadre du dispositif Territoires d'Industrie, à l'échelle de cinq communautés de communes
- Créer un start-up studio, plus spécifiquement dédié aux innovations dans le luxe et les microtechniques, dans le cadre de la réhabilitation d'une friche industrielle
- Développer un programme plus spécifique d'accompagnement des entreprises du luxe dans leur transition écologique, qui constitue une véritable rupture de paradigme
- Accompagner la mise en œuvre d'une économie industrielle circulaire, les déchets des uns pouvant constituer les ressources des autres
- Créer des espaces de coworking et de tiers-lieux en réseau à l'échelle du territoire et de la Bourgogne-Franche-Comté.

Objectif 2.4 : consolider la présence médicale sur le territoire

L'accès aux soins, que les mutations actuelles fragilisent particulièrement, constitue une donnée importante d'attractivité et de dynamisme économique sur un territoire.

Actions :

- Accompagner les évolutions de l'hôpital local
- Conserver et renforcer la présence médicale, par une action volontariste et plurielle (lien avec l'hôpital local, activités et locaux professionnels, cabinet médical éphémère, implantation personnelle sur le territoire), en lien avec l'Agence Régionale de Santé et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- Développer les services de télémédecine
- Répondre aux besoins ponctuels de services, dont les centres de vaccination

Orientation 3 : Développement de l'attractivité du territoire et cohésion sociale

Objectif 3.1 : Renouveau urbain et développement d'une offre d'habitat diversifiée

Le territoire de la CCVM connaît une croissance démographique soutenue, qui doit rester compatible avec les objectifs de cohésion sociale et de préservation des terres non artificialisées.

Actions :

- S'engager dans une Opération de Revitalisation du Territoire, incluant le centre-ville de Morteau et d'autres secteurs fragilisés du territoire
- S'engager dans une Opération d'Amélioration de l'Habitat, dont les objectifs seront définis plus en détails à l'issue de l'étude de préfiguration
- Mettre en œuvre des outils de maîtrise foncière (établissement public foncier, office foncier solidaire, emplacements réservés dans les documents d'urbanisme, droit de préemption, ...) et opérations publiques de création d'habitats intermédiaires ou sociaux
- Réaliser des opérations de renouvellement urbain sur des secteurs ou îlots identifiés, aménager les parcs urbains et préserver les trouées vertes

Objectif 3.2 : Soutien au commerce de proximité

Si la population du Val de Morteau dispose d'un revenu médian élevé, le commerce de proximité n'en est pas moins fragile, qui doit faire face à de nouveaux usages.

Actions :

- Engager une étude spécifique, en préparation de l'Opération de Revitalisation du Territoire, et définir en particulier la nature des achats de proximité et les mobilités et flux de clientèle liés à ces achats.
- Poursuivre le dispositif d'aide à l'immobilier commercial, par intervention directe ou par le biais d'une foncière de redynamisation
- Soutenir le développement de plateformes de vente et de services partagées, d'innovation dans les usages, de livraisons de proximité.

Objectif 3.3 : Développement des services publics et parapublics

La dynamique démographique du territoire génère de nombreux besoins en équipements publics et parapublics, par rénovation ou accroissement des équipements existants, et développement de nouvelles demandes.

Actions :

- Ouvrir un Espace France Services et recruter un Conseiller numérique pour accompagner les habitants dans la dématérialisation des procédures des services publics
- Réhabiliter, créer et étendre les équipements scolaires, petite enfance et jeunesse, en lien avec l'accroissement de la population et de la demande indulte
- Réhabiliter ou créer des équipements sportifs (dont un nouveau gymnase communautaire), des aires de jeux et des espaces de loisirs, en lien avec l'accroissement de la population et les nouvelles demandes sport et santé
- Favoriser la qualité de vie des seniors et le développement des liens multigénérationnels
- Développer et soutenir le développement des hébergements et installations touristiques
- Maintenir voire renforcer les services publics nationaux existants

Objectif 3.4 : Valorisation du patrimoine et développement culturel

Le territoire de la CCVM dispose d'un patrimoine important et d'une vie culturelle riche, qui participent pleinement de son identité et sont un vecteur important d'attractivité et de cohésion sociale, et dont il convient de poursuivre le développement.

Actions :

- Valoriser l'inscription des savoir-faire horlogers au patrimoine immatériel de l'humanité, en particulier par la création d'une Cité des Horlogers, équipement muséal d'intérêt régional, par regroupement des deux musées horlogers préexistants au sein du Château Pertusier
- Développer de nouveaux projets culturels (microfoies, projet muséal des fermes musées, lieux et actions d'éducation artistique et culturelle), en complément de l'offre existante
- Valoriser le patrimoine clunisien dans le cadre de la candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO
- Valoriser le patrimoine local dans le cadre des inscriptions Cités de caractère de Bourgogne-Franche-Comté
- Réhabiliter ou créer des équipements culturels, et soutenir le monde associatif
- Développer les projets mémoriels, en particulier en lien avec l'histoire frontalière
- Participer au développement d'une identité franco-suisse

Les actions du CRTE sont décrites dans les fiches actions annuelles annexées au présent contrat. Leur niveau de maturité est précisé, ainsi que leur calendrier et leur plan de financement lorsqu'ils sont disponibles. Leur inscription formelle dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance définies à l'article 8, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement, en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les fiches actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Le présent CRTE est accompagné par la Délégation Territoriale de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires du Doubs. En coordination avec la Communauté de Communes du Val de Morteau et ses communes membres, plusieurs partenaires sont susceptibles d'être sollicités pour un soutien en ingénierie, dont les opérateurs de l'ANCT (ANAH, CEREMA, ADEME, Banque des territoires...), les services déconcentrés de l'Etat, et les ressources d'ingénierie disponibles sur le territoire en fonction des thématiques (agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme, Parc naturel régional, ...). Ces contributions en ingénierie seront valorisées dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Ainsi, la Communauté de Communes du Val de Morteau a bénéficié d'un accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour la réalisation du présent CRTE, et de son protocole de préfiguration signé le 2 juillet 2021.

Plus spécifiquement, des actions du présent CRTE ont déjà été soutenues dans leur mise en œuvre, comme l'ouverture de l'Espace France Service de Morteau en décembre 2020, le recrutement d'un conseiller numérique en août 2021, la réalisation d'une maison d'accueil des soignants dont la première pierre a été posée en juillet 2021, l'engagement de l'étude stratégique industrielle, l'engagement de certains travaux de rénovation thermique de bâtiments, la création d'un sentier mémoriel Michel Hollard ou l'apport en

ingénierie pour le dispositif Petites Villes de demain à travers une aide forfaitaire dédiée au financement de ce poste.

Par ailleurs, plusieurs orientations du présent CRTE (structuration d'une offre touristique durable, développement de nouvelles mobilités, création d'une Cité des Horlogers, ...) pourront être soutenues dans le cadre du plan national « Avenir Montagnes » (Investissements et mobilités) présenté le 27 mai 2021 par le Premier Ministre, tandis que certaines opérations de renouvellement urbain pourront bénéficier du fonds national de recyclage des friches déployé dans le cadre du Plan de Relance.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Val de Morteau assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Il s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Ce dernier pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la CCVM, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE. L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées dans les fiches actions annuelles.

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Ils s'engagent également à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de Communes du Val de Morteau ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire du Val de Morteau et de ses communes membres, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Calsse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Val de Morteau. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira en tant que de besoin à l'initiative de l'une ou de l'autre des parties pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action. Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE. Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans, en lien avec la durée du mandat de 2020-2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE (périmètre, actions) et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Signé à Morteau, le 25/01/2022, en présence des Maires du Val de Morteau

Le Sous-Préfet de Pontarlier



Serge DELRIEU

Le Président de la
Communauté de Communes
du Val de Morteau



Cédric BÔLE

CRTE DU VAL DE MORTEAU - TABLEAU DE SUIVI DES REALISATIONS ET PARTICIPATIONS

Mise à jour au 25/01/2022

N° action	AXE	ACTION				SUBVENTION ENVISAGEE				SUBVENTION OBTENUE		
		Intitulé et détails		Maitre d'ouvrage	Date réalisation prévue	Montant en € HT	Partenaire	Montant	Déposées	A déposer	Date AC	Date notification
		Axe 1 : Transition écologique volontariste										
1	1.1	Final	6,66667E+22									
			Finalisation plan d'actions PCAET	CCVM	2022 - 2026		à définir			x		
2	1.1		Structurer une station touristique 4 saisons									
			Plateforme numérique	CCVM	2022		15 000			x		
			Création / amélioration sentiers	CCVM	2022 - 2025		à définir			x		
3	1.1		Mettre en valeur et protéger les sites naturels d'exception									
			Saut du Doubs Grand Site de France - Etude	CCVM	2022 - 2023		60 000			x		
			ENS plaine alluviale du Doubs - Etude	CD25	2021 - 2023							
4	1.1		Engager une démarche de plan local d'urbanisme intercommunal									
			Démarche PLUi	CCVM	2022 - 2025		120 000			x		
5	1.2		Rénovation énergétique des bâtiments publics									
			Contrat de performance énergétique	CCVM	2022 - 2026		diag à estimer			x		
			Rénovation thermique groupe scolaire Pergaud	Morteau	2021 - 2023		2 105 131,58			x x x x		
			Rénovation des fenêtres HDV	Villers-le-Lac	2022		104 793			x		
			Réfection toit MJC	Villers-le-Lac	2022		53 495			x		
			Rénovation thermique salle polyvalente (fenêtres + chaudière)	Les Fins	2022		116 833			X		
			Façades du cloître et HDV	Montlebon	2022		90 000			x		
			Isolation extérieure + greniers école	Montlebon	2022		190 000			x		
			Isolation + désamiantage ateliers municipaux	Montlebon	2022		70 000 + 17 500			x		
6	1.2		Développement des réseaux de chaleur									
			Transfert et extension du réseau du lycée	Morteau	2023 ou 2024		à définir			x		
			Gestion technique chauffage bâtiments municipaux	Montlebon	2022		45 000			x		
			Mise en place armoire automatisme chauffage cloître	Montlebon	2022		24 399			x		
			création réseau salle des fêtes école maternelle	Grand'Combe-Châteleu	2022 - 2023		240 000			x		
7	1.2		Rénovation éclairage public, lutte nuisances lumineuses									
			Schéma directeur lumière	Morteau	2022 - 2026		147 500 (2022)			x		
			Rénovation éclairage public	Villers-le-Lac	2022 - 2025		550 000 (4 ans)					
8	1.2		Engagement d'une OPAH									
			Etude pré opérationnelle et OPAH	CCVM	2022 - 2025		25 000 (étude) 300 000€/an			x		

N° action	AXE	ACTION				SUBVENTION ENVISAGEE				SUBVENTION OBTENUE		
		Intitulé et détails	Maitre d'ouvrage	Date réalisation prévue	Montant en € HT	Partenaire	Montant	Déposées	A déposer	Date AC	Date notification	Montant notifié
9	1.3	Création d'un réseau de voies de mobilité douces										
		Voie douce RD 48 Morteau Montlebon	CCVM/Morteau/Montlebon	2022	2 050 552	DETR Massif Feder CD25 RUN PA3 collectivités		X X X X X				
		Passerelle au-dessus voie ferrée	Morteau	2022	1 155 536,40	DETR 32 % Région 30 % RUN PA3 18 % fonds propres 20 %		x x x x				
		Création / valorisation des voies et pistes cyclables	Ensemble communes	2022	à définir				x			
10	1.3	Gare routière - création plate-forme multimodale										
		Plate-forme multimodale	Morteau	2022 - 2023	1 500 000	DETR FEDER CD25 Fonds propres			x x x x			
11	1.3	Aménagements et sécurisation de voiries										
		Aménagement RD 437 entrée de ville	Morteau	2022 - 2023	550 000				x			
		Aménagement carrefour RD 437/RD 461	Les Fins	2022 - 2023	AMO en cours				x			
		Aménagement circulation centre ville	Montlebon	2022 - 2023	120 000				x			
		Diagnostic sécurité pont de Louadey	Montlebon	2022 - 2023	25 000				x			
		Etude aménagement place des Minimes	Montlebon	2022	10 541				x			
		Travaux de voirie	Les Gras	2022 - 2023	51 330			x				
		Diagnostic sécurité pont de Remonot	Les Combes	2022	25 000				x			
		Remplacement 2 abris-bus	Les Combes	2022 - 2023	7 790				x			
		Liaison piétonne centre -haut village	Le Bélieu	2022 - 2023	à définir				x			
12	1.4	Nouvelle déchèterie/recyclerie (pôle réemploi)										
		Nouvelle déchèterie/recyclerie	Préval/CCVM/CCPR	2022 - 2024	5 000 000				x			
13	1.4	Collecte biodéchets et passage en C0,5										
		Collecte biodéchets et passage en C0,5	Préval/CCVM	2022 - 2023	à finaliser							
14	1.5	Protection de la ressource en eau										
		Réhabilitation usine ultrafiltration	Montlebon	2022 - 2023	350 000				x			
		Renouvellement conduites AEP Cornabey - Les Fontenotes	Montlebon	2022 - 2023	381 601,50				x			
		Rénovation 3 réservoirs	Grand'Combe-Châteleu	2022 - 2023	330 000				x			
		Interconnexion eau potable GGC-Montlebon	Grand'Combe-Châteleu	2022 - 2023	194 799			x				
		Travaux de captage Les Seignes	Les Gras	2022 - 2023	60 000			x				
		Divers travaux réseaux eau potable	Ensemble communes	2022 - 2023					x			
		Interconnexion SIAEP Plateau des Combes Loue Lison	SIAEP - synd Loue Lison	2021 - 2024	194 799			x				
15	1.5	Rénovation station épuration Villers-le Lac										
		Rénovation STEP Villers-le-Lac	CCVM	2022 - 2024	300 000 (étude) entre 3,5 et 5 M€ (travaux)				x			
16	1.5	Restauration marais de la Tanche										
		Restauration marais de la Tanche et travaux associés	Epage et communes	2021 - 2026	à finaliser				x			

N° action	AXE	ACTION				SUBVENTION ENVISAGEE				SUBVENTION OBTENUE		
		Intitulé et détails	Maitre d'ouvrage	Date réalisation prévue	Montant en € HT	Partenaire	Montant	Déposées	A déposer	Date AC	Date notification	Montant notifié
		Axe 2 : Développement économique durable										
17	2.1	Rénovation friche industrielle Plastivaloire (Bourbon)										
		Rénovation friche industrielle Plastivaloire	Morteau	2022	2 675 622	Etat Fonds friches Etat DETR Région friches fonds propres	670 000	x	x x x			
18	2.1	Rénovation friche économiques en zone urbaine										
		Réhabilitation bâtiment industriel (face ateliers municipaux)	Montlebon	2022 - 2026	76 200 (études)				x			
		Réhabilitation ancien bâtiment Poste	Les Gras	2021 - 2024	700 000 + MOe				x			
19	2.3	Création espaces coworking/tiers-lieux en réseau										
		Espace tiers-lieu polyvalent microfoles	Morteau	2022 - 2023	à définir				x			
		Axe 3 : Développement de l'attractivité du territoire et cohésion sociale										
20	3.1	Réhabilitation chevet de l'Eglise - quartier Glapiney										
		Réhabilitation chevet de l'Eglise	Morteau	2021 - 2026	à finaliser				x			
21	3.1	Réhabilitation Rives du Doubs										
		Rénovation Rives du Doubs	Villers-le-Lac	2022 - 2023	308 517,32			x				
22	3.2	Etude commerce de centre ville										
		Etude commerce de centre ville	CCVM	2022	à définir				x			
23	3.3	Dématérialisation services publics dévmt numérique										
		Changement postes mairie	Villers-le-Lac	2022	8 829	DETR en cours instruction		x				
		Renouvellement PC écoles maternelle et primaire	Les Fins	2022	11 846				x			
		Classes numérique écoles	Montlebon	2022	25 000				x			
		Acquisition ordinateur et vidéoprojecteur	Les Gras	2022	2 288,50			x				
24	3.3	Equipements scolaires et petite enfance										
		Projet scolaire et périscolaire	Les Fins	2022 - 2024	153 000 (AMO) travaux à définir (+/- 10 M€)	C@P 25 : 16 000 €			x			
		Création préaux écoles maternelle et primaire	Les Fins	2022-2023	34 322	DETR 30 %			x			
		Extension bâtiment scolaire	Grand'Combe-Châteleu	2022	100 000				x			
		Rénovation toiture écoles	Grand'Combe-Châteleu	2022	50 000				x			
		Création abris cours écoles	Grand'Combe-Châteleu	2022	30 000				x			
		Création microcrèche	Les Gras	2022 - 2023	à définir				x			
25	3.3	Equipements sportifs, aires de jeux, espaces de loisirs										
		Vestiaires complexe sportif	Villers-le-Lac	2022 - 2023	en cours estimation				x			
		Transformation de terrain de foot en herbe en synthétique	Les Fins	2022 - 2023	en cours estimation				x			
		Rénovation terrains de tennis	Montlebon	2022	24 015,28				x			
		Construction chalet d'accueil Les Fontenottes	Montlebon	2022	127 961,79				x			
		Construction d'une nouvelle salle des fêtes	Montlebon	2022 - 2025	50 000 études				x			
		Création d'une aire de jeux	Les Gras	2022	118 565			x				

N° action	AXE	ACTION				SUBVENTION ENVISAGEE				SUBVENTION OBTENUE		
		Intitulé et détails	Maitre d'ouvrage	Date réalisation prévue	Montant en € HT	Partenaire	Montant	Déposées	A déposer	Date AC	Date notification	Montant notifié
		Création de terrains de sports	Les Combes	2022	50 000				x			
26	3.3	Développer les hébergements touristiques										
		Acquisition/exploitation Auberge du Vieux Châteleu	CCVM	2022 - 2026	550 000				x			
		Développement camping municipal	Morteau	2022	15 000 (étude)				x			
27	3.4	Cité des Horlogers										
		Cité des Horlogers	CCVM/Morteau	2022 - 2024	6 678 429,50 (estim faisabilité) + 1 M€ structure	Etat FNADT 30 % DRAC 20 % Région 25 % CCVM 25 % Morteau (fonds concours)			x x x x x			

**CRTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE MORTEAU**

**ANNEXE 1
FICHES ACTIONS 2022**

Axe 1 : Transition écologique volontariste

Action n° 1

Nom de l'action	Finalisation du plan d'action du PCAET
Axe du CRTE	Axe 1 Transition écologique volontariste Objectif 1.1 : développer une action cohérente pour la préservation du territoire
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Val de Morteau
Description de l'action	Sur la base du diagnostic réalisé en 2019 et de la stratégie finalisée en 2020, la CCVM doit valider son plan d'action pour le Plan Climat Air Energie Territorial, autour des principaux axes suivants : <u>Bâtiments</u> : accompagner à la performance énergétique dans l'habitat / accompagner à la rénovation des bâtiments tertiaires / exemplarité de la collectivité / mobiliser les acteurs de la filière de la rénovation <u>Mobilité</u> : structurer et organiser la mobilité sur le territoire / mobiliser les employeurs et les acteurs économiques sur la mobilité / développer la pratique du covoiturage / accompagner le développement des mobilités actives / faciliter le déploiement des mobilités actives <u>Adaptation du territoire au changement climatique</u> : préserver la santé et le cadre de vie des habitants / améliorer la gestion et le traitement des déchets / structurer une filière forestière durable et adaptée / développer une filière

	<p>agricole résiliente et durable / préserver et améliorer la gestion de la ressource en eau / développer un tourisme responsable</p> <p><u>Développement des énergies renouvelables</u> : développer l'usage d'un bois énergie performant / développer la production d'électricité photovoltaïque / développer l'utilisation de la chaleur d'origine renouvelable / planifier le développement des ENR</p> <p><u>Animation transversale</u> : animer et suivre la mise en œuvre du PCAET sur le territoire / Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents d'urbanisme</p> <p>Les premières actions concrètes devront en être engagées dès 2022, parfois au travers d'actions spécifiques du PCAET.</p>
Partenaires	CCVM et communes membres, Région, Département, PNR, partenaires institutionnels et associatifs Habitants, usagers, acteurs associatifs et économiques
Calendrier Etudes préalables Réalisation	Validation du plan d'action avant l'été 2022 Engagement des premières actions
Budget prévisionnel et plan de financement	
Indicateurs d'évaluation proposés	Selon actions engagées

Action n° 2

Nom de l'action	Structurer une station touristique 4 saisons
Axe du CRTE	Axe 1 Transition écologique volontariste Objectif 1.1 : développer une action cohérente pour la préservation du territoire
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Val de Morteau et partenaires privés et associatifs
Description de l'action	Face au changement climatique, l'adaptation de l'offre de services touristiques est indispensable, en lien avec les nouvelles attentes des familles, des sportifs et des associations.

	<p>A partir de la réalisation en 2019 du bâtiment 4 saisons du Gardot, au pied du domaine nordique de la CCVM, d'autres actions doivent être engagées pour étendre l'offre été/hiver dans le respect de l'environnement.</p> <p>Pour 2022, sont en particulier prévues la mise en valeur et la création de nouveaux itinéraires pédestres, VAE, VTT, ski, pour compléter la cartographie existante, en particulier en faveur des familles. La mise en place d'une plateforme numérique et d'un outil de communication spécifique est également prévue</p>
Partenaires	CCVM, communes membres, département du Doubs Associations sportives locales
Calendrier Etudes préalables Réalisation	2022 : Travaux de mise en valeur et de création de nouveaux itinéraires
Budget prévisionnel et plan de financement	En cours d'évaluation pour les itinéraires Plateforme numérique et communication : 15 000 € HT
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - kilomètres d'itinéraires réhabilités ou créés - élargissement des niveaux de pratique proposés - nouvelles pratiques sportives mises en œuvre - fréquentation des sites - développement économique associé

Action n° 3

Nom de l'action	Mettre en valeur et protéger les sites naturels d'exception
Axe du CRTE	Axe 1 Transition écologique volontariste Objectif 1.1 : développer une action cohérente pour la préservation du territoire
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Val de Morteau (Saut du Doubs) Département du Doubs (ENS)
Description de l'action	La CCVM souhaite valoriser dans un premier temps les sites naturels d'exception suivants :

	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Le Saut du Doubs</u>, qui bénéficie déjà d'une belle attractivité. Son classement Grand site de France est envisagé, pour en préserver la beauté et la qualité, tout en proposant de véritables services à ses visiteurs (mise en valeur des chemins de randonnées et des belvédères, mise en valeur du site et de son biotope, accueil adapté aux différents usages, ...). Une étude doit être engagée en 2022 pour définir la stratégie, le portage de l'action et les moyens à engager. - <u>La plaine alluviale du Doubs</u>, pour laquelle le projet de création d'un Espace Naturel Sensible a été validé. L'étude est en cours d'engagement par le Département du Doubs, pour une validation fin 2022 du périmètre de l'ENS et des actions à engager.
Partenaires	<p><u>Saut du Doubs</u> : le Parc Naturel Régional sera partenaire de l'action.</p> <p><u>ENS Plaine alluviale</u> : le Département du Doubs, maître d'ouvrage, et les communes membres (selon actions à définir)</p>
Calendrier Etudes préalables Réalisation	<p><u>Saut du Doubs</u> : Une étude doit être engagée en 2022 pour établir un état des lieux de l'existant, définir la stratégie et les actions à engager, identifier les partenaires à mobiliser. Réalisation à envisager sur 2023 - 2025</p> <p><u>ENS plaine alluviale</u> : le Département a été sollicité en 2021, pour rendu d'études d'ici fin 2022 Réalisation à envisager sur 2023 - 2025</p>
Budget prévisionnel et plan de financement	<p><u>Saut du Doubs</u> : 60 000 € d'études. Co-financements à identifier et solliciter</p> <p><u>ENS plaine alluviale</u> : portage de l'étude par le Département du Doubs</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p><u>Saut du Doubs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de restauration engagés, sites mis en valeur - Structures d'accueil réalisées - Nombre de visiteurs <p><u>ENS plaine alluviale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superficie d'espaces sensibles protégés - Actions de préservation, de valorisation et de sensibilisation mises en œuvre

	- Restauration de la qualité écologique des milieux protégés
--	--

Action n° 4

Nom de l'action	Engager une démarche de Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Axe du CRTE	Axe 1 Transition écologique volontariste Objectif 1.1 : développer une action cohérente pour la préservation du territoire
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Val de Morteau
Description de l'action	La CCVM, qui dispose d'un service mutualisé d'instruction de l'urbanisme depuis 2012, est compétente depuis le 1 ^{er} juillet 2021 en matière d'élaboration des documents d'urbanisme. Dans le cadre du SCOT en cours d'élaboration à l'échelle du Parc naturel régional et du projet de territoire Petites villes de demain/CRTE, elle souhaite engager une démarche de PLUI dès 2022, en intégrant les enjeux de déplacements et de l'habitat, vers un PLUi HD.
Partenaires	Sans co-financement : Personnes publiques associées A solliciter : Banque des territoires
Calendrier Etudes préalables Réalisation	Le lancement de la démarche est envisagé au second trimestre 2022
Budget prévisionnel et plan de financement	120 000 € d'études Plan de financement à construire
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Date de finalisation de la démarche - OAP et opérations sectorielles identifiées - Taux de réalisation en dents creuses urbaines/extension urbaine

Action n° 5

Nom de l'action	Rénovation énergétique des bâtiments publics
Axe du CRTE	Axe 1 Transition écologique volontariste Objectif 1.2 : s'engager dans une démarche de transition énergétique
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Val de Morteau Communes membres
Description de l'action	La CCVM et les communes membres s'engagent dans une démarche exemplaire de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics. <u>CCVM</u> : - mise en œuvre d'un contrat de performance énergétique - développement des ENR <u>Ville de Morteau</u> : - rénovation thermique du groupe scolaire Pergaud (niveau Effilogis) - rénovation thermique du gymnase COSEC <u>Ville de Villers-le-Lac</u> : - rénovation des fenêtres HDV - rénovation toit MJC <u>Ville de Les Fins</u> : - rénovation thermique de la salle polyvalente <u>Ville de Montlebon</u> : - rénovation des façades du cloître – HDV - Isolation extérieure et greniers école - isolation et désamiantage des ateliers municipaux
Partenaires	Etat - DETR Région Département du Doubs (P@C 25)
Calendrier Etudes préalables Réalisation	<u>CCVM</u> : à engager en 2022 <u>Morteau</u> : travaux engagés en 2022 pour Pergaud (notification des marchés en décembre 2021) et fin des travaux en 2022 pour le gymnase <u>Villers-le-Lac</u> : à engager sur 2022 <u>Les Fins</u> : travaux en 2022 <u>Montlebon</u> : travaux en 2022
Budget prévisionnel et plan de financement	<u>CCVM</u> : en cours d'estimation

	<p><u>Morteau</u> : groupe scolaire Pergaud</p> <p>Dépenses : 2 105 131,58 € HT Recettes : Etat DETR 30 % ; Région 30 %, Département du Doubs 15 %, commune Morteau 25 %</p> <p><u>Villers-le-Lac</u> :</p> <p>- fenêtres HDV : 104 793 € HT (en cours instruction DETR) - Réfection toit MJC : 53 495 € HT – Recettes DETR notifiée : 16 048,28 €</p> <p><u>Les Fins</u> : salle polyvalente : Dépenses : 231 487,90 € HT</p> <p><u>Montlebon</u> :</p> <p>- façades cloître – HDV : 90 000 € HT - Isolation extérieure + grenier école : 190 000 € HT - isolation + désamiantage ateliers municipaux : 70 000 € HT + 17 500 €</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - surfaces réhabilitées - niveau d'isolation - économies d'énergie

Action n° 6

Nom de l'action	Développement des réseaux de chaleur
Axe du CRTE	Axe 1 Transition écologique volontariste Objectif 1.2 : s'engager dans une démarche de transition énergétique
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Val de Morteau Communes membres
Description de l'action	La CCVM et les communes membres poursuivent leur action en matière de développement de réseaux de chaleur <u>Ville de Morteau</u> : <ul style="list-style-type: none"> - transfert à la ville et extension du réseau de chaleur du lycée-collège-gymnase actuellement géré par la Région <u>Ville de Montlebon</u> : <ul style="list-style-type: none"> - gestion technique du chauffage des bâtiments municipaux - armoire automatisme chauffage cloître <u>Ville de Grand'Combe-Châteleu</u> :

	- création d'un réseau de chaleur salle des fêtes école maternelle
Partenaires	Etat Région Département du Doubs ADEME
Calendrier Etudes préalables Réalisation	<u>Morteau</u> : étude en cours par la Région, en lien avec la rénovation du lycée et de la chaufferie bois <u>Montlebon</u> : travaux en 2022 <u>Grand'Combe-Châteleu</u> : étude en 2022, travaux en 2023
Budget prévisionnel et plan de financement	<u>Morteau</u> : en cours de définition <u>Montlebon</u> : 45 000 € HT (bâtiments municipaux) 24 399 € HT (armoires automatisme cloître) <u>Grand'Combe-Châteleu</u> : 240 000 € HT
Indicateurs d'évaluation proposés	- bâtiments et surfaces raccordées - puissance du réseau/énergie retenue - économies d'énergie

Action n° 7

Nom de l'action	Schéma directeur et rénovation de l'éclairage public, diminution des nuisances lumineuses
Axe du CRTE	Axe 1 Transition écologique volontariste Objectif 1.2 : s'engager dans une démarche de transition énergétique
Maître d'ouvrage	Communes membres
Description de l'action	En partenariat avec le PNR du Doubs Horloger, les communes de la CCVM souhaitent s'engager dans une réduction de la pollution lumineuse et rénover leur éclairage public pour une meilleure maîtrise énergétique <u>Ville de Morteau</u> : finalisation du schéma directeur d'aménagement lumière et actions associées <u>Ville de Villers-le-Lac</u> : rénovation éclairage public sur 4 ans
Partenaires	Etat PNR

	Syded
Calendrier Etudes préalables Réalisation	<u>Morteau</u> : finalisation SDAL en 2022, travaux en 2022-2025 <u>Villers-le-Lac</u> : travaux de 2022 à 2025
Budget prévisionnel et plan de financement	Morteau SDAL : 147 500 € HT travaux en 2022 Villers-le-Lac : 550 000 € HT sur 4 tranches annuelles
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de points lumineux concernés - économies d'énergie - baisse de la pollution lumineuse

Action n° 8

Nom de l'action	Engagement d'une OPAH sur le territoire
Axe du CRTE	Axe 1 Transition écologique volontariste Objectif 1.2 : s'engager dans une démarche de transition énergétique
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Val de Morteau
Description de l'action	La CCVM, dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, souhaite s'engager dans une OPAH à l'échelle de son territoire (rénovation du patrimoine bâti, soutien à la transition vers des modes de chauffage plus écologiques, développement des ENR dont photovoltaïques, rénovation des copropriétés dégradées)
Partenaires	Etat } ANAH } à solliciter Banque des Territoires }
Calendrier Etudes préalables Réalisation	Le diagnostic pré-opérationnel de l'OPAH doit être réalisé en 2022
Budget prévisionnel et plan de financement	50 000 € étude pré-opérationnelle 250 000 € à 300 000 € par an sur 3 ans d'engagement pour la CCVM dans la phase opérationnelle, animation comprise

	3 000 000 € environ sur 3 ans d'engagement pour l'ANAH, animation comprise
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'habitations/ copropriétés dégradées concernées - montant des travaux réalisés / des aides apportées - types d'intervention / qualité des travaux réalisés - habitations remises sur le marché

Action n° 9

Nom de l'action	Création d'un réseau de voies de mobilité douces
Axe du CRTE	Axe 1 Transition écologique volontariste Objectif 1.3 : relever le défi des nouvelles mobilités
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Val de Morteau Communes membres
Description de l'action	<p>La CCVM et les communes membres s'engagent à créer un réseau de voies douces pour les déplacements du quotidien entre les communes et vers les principaux centres d'intérêt ou d'activité. Elles souhaitent également, en lien avec le Parc Naturel Régional, développer des services de mobilité autour de ces voies douces.</p> <p><u>CCVM/Morteau/Montlebon</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - voie douce le long de la RD 48 entre Morteau et Montlebon <p><u>Ville de Morteau</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - passerelle inter-quartiers au-dessus de la voie ferrée <p><u>Ensemble des communes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création/valorisation de voies douces/pistes cyclables sur voiries existantes - interconnexions entre les communes de la CCVM
Partenaires	Etat FEDER RUN (réseau urbain neuchâtelois) Région Département du Doubs (P@C 25)

Calendrier Etudes préalables Réalisation	Pour les deux projets de Morteau : études et plan de financement finalisé en 2021, travaux en 2022 Pour les projets des communes : selon opérations mises en œuvre
Budget prévisionnel et plan de financement	<u>Ensemble des communes</u> : selon opérations programmées <u>CCVM/Morteau/Montlebon</u> voie douce RD 48 : - dépenses : 2 050 552 € HT - recettes : Etat DETR-Massif Jura, Europe FEDER, Département du Doubs, RUN PA3, collectivités 20 % (convention tripartite en cours) <u>Morteau</u> passerelle au-dessus de la voie ferrée : - dépenses : 1 155 536,40 € HT - recettes : Etat DETR 32 %, Région Habam 30 %, RUN PA3 18 %, collectivités 20 % (convention tripartite)
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - longueurs de voies réalisées / équipements créés / services proposés - passages journaliers sur ces voies et équipements / développement des pratiques

Action n° 10

Nom de l'action	Gare routière - Création d'une plate-forme multimodale
Axe du CRTE	Axe 1 Transition écologique volontariste Objectif 1.3 : relever le défi des nouvelles mobilités
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Val de Morteau Commune de Morteau
Description de l'action	La CCVM et la commune de Morteau ont engagé une réflexion sur la réhabilitation de la gare routière du lycée/collège/gymnases en une plateforme multimodale, pour sécuriser les circulations et déposes, favoriser les circulations douces et améliorer le cadre de vie urbain
Partenaires	Etat Europe Département du Doubs (P@C 25)

Calendrier Etudes préalables Réalisation	Etudes : à finaliser en 2022 Travaux en 2023
Budget prévisionnel et plan de financement	Dépenses : 1 500 000 € HT Recettes : Etat DETR, FEDER, Département, commune
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'utilisateurs concernés - circulations collectives/douces favorisées - surfaces végétalisées

Action n° 11

Nom de l'action	Aménagements et sécurisation de voiries
Axe du CRTE	Axe 1 Transition écologique volontariste Objectif 1.3 : relever le défi des nouvelles mobilités
Maître d'ouvrage	Communes membres
Description de l'action	<p>Dans un contexte d'augmentation des déplacements routiers et dans un souci de sécurisation, d'aménagement et de transformation des voiries pour un usage partagé, les communes de la CCVM développent chaque année un programme d'opérations de voirie.</p> <p><u>Commune de Morteau</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement RD 437 entrée de ville depuis Pontarlier avec bande cyclable <p><u>Commune de Les Fins</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement du carrefour RD 437/RD 461 <p><u>Commune de Montlebon</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement circulation centre-ville - diagnostic sécurité pont de Louadey - étude aménagement place des Minimes <p><u>Commune de Les Gras</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux de voirie <p><u>Commune de Les Combes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic sécurité Pont de Remonot - Remplacement de 2 abris-bus <p><u>Commune de Le Bélieu</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lien piéton (trottoirs) entre centre-village et haut du village

Partenaires	Etat Département
Calendrier Etudes préalables Réalisation	Etudes et travaux en 2022 - 2023
Budget prévisionnel et plan de financement	<u>Commune de Morteau :</u> - aménagement RD 437 : 550 000 € HT <u>Commune de Les Fins :</u> - aménagement du carrefour RD 437/RD 461 – AMO en cours <u>Commune de Montlebon :</u> - aménagement circulation centre-ville – 120 000 € HT - diagnostic sécurité pont de Louadey – 25 000 € HT - étude aménagement place des Minimés – 10 541 € HT <u>Commune de Les Gras :</u> - travaux de voirie – 51 330 € HT <u>Commune de Les Combes :</u> - Diagnostic sécurité Pont de Remonot – 25 000 € HT - Remplacement de 2 abris-bus – 7 790 € HT <u>Commune de Le Bélieu :</u> Lien piéton (trottoirs) entre centre-village et haut du village – en cours d'estimation
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - diminution de l'accidentologie - fréquentation des voiries - nouveau partage des usages et services associés

Action n° 12

Nom de l'action	Création d'une nouvelle déchèterie/recyclerie au Bas de la Chaux
Axe du CRTE	Axe 1 Transition écologique volontariste Objectif 1.4 : poursuivre la réduction et le recyclage des déchets
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Val de Morteau / Communauté de communes du Plateau du Russey / Préval Haut Doubs

Description de l'action	<p>La déchèterie de la communauté de communes du Val de Morteau, à laquelle la communauté de communes du Plateau du Russey accède et participe de façon conventionnelle, est aujourd'hui trop étroite pour accueillir dans de bonnes conditions les différentes filières de tri et ne permet pas de marche en avant des usagers (28 651 habitants au total).</p> <p>Un projet de réalisation d'un pôle gestion des déchets, incluant une nouvelle déchèterie et une recyclerie, a été engagé en 2021 et est en cours de formalisation. Ce projet est porté par les deux communautés de communes au prorata de leur population, ainsi que par Préval Haut Doubs pour le développement de recyclerie. Un espace consacré au développement des entreprises de l'économie circulaire sera également développé au sein de la pépinière d'entreprises riveraine. Un restaurant d'entreprises et une crèche seront également implantés au sein de la zone d'activités.</p>
Partenaires	<p>Etat Région ADEME France Active – Fruitière à énergies Différents partenaires privés ou associatifs, entreprises d'insertion (en cours de mobilisation)</p>
Calendrier Etudes préalables Réalisation	<p>Maitrise d'œuvre en 2022 Début des travaux 2023</p>
Budget prévisionnel et plan de financement	<p>Projet estimé à 5 M€ HT</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'usagers - filières de tri et de réemploi (matériaux en particulier) - volume des déchets recyclés / traités - emplois d'insertion créés - activités développées / projets réalisés

Action n°13

Nom de l'action	Développer la collecte des biodéchets et passer à une collecte en C0,5
Axe du CRTE	Axe 1 Transition écologique volontariste Objectif 1.4 : poursuivre la réduction et le recyclage des déchets
Maître d'ouvrage	Préval Haut Doubs Communauté de Communes du Val de Morteau
Description de l'action	Une étude a été engagée à l'échelle de Préval Haut Doubs pour la mise en œuvre, au 1 ^{er} janvier 2023, d'une collecte des biodéchets, mise en œuvre qui s'accompagnera pour la CCVM d'un passage à une collecte en C0,5.
Partenaires	A finaliser
Calendrier Etudes préalables Réalisation	Des aménagements seront à prévoir fin 2022 pour une mise en œuvre en 2023.
Budget prévisionnel et plan de financement	Coûts à finaliser début 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">- tonnages de biodéchets collectés- baisse du volume total des OM ménagères- kms de collecte économisés

Action n° 14

Nom de l'action	Protection de la ressource en eau
Axe du CRTE	Axe 1 Transition écologique volontariste Objectif 1.5 : accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Val de Morteau SIAEP Haut Plateau du Russey / SIAEP Plateau des Combes Communes membres

Description de l'action	<p>La CCVM, en groupement avec le syndicat des eaux du Haut Plateau du Russey et le syndicat des eaux du Plateau des Combes, a engagé en 2020 une étude préalable au transfert de la compétence eau potable à la communauté de communes.</p> <p>Dans ce cadre, sont en particulier inscrits des travaux de rénovation des équipements ou d'interconnexion des réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux de réhabilitation de l'usine d'ultrafiltration de Montlebon. - Renouvellement conduites AEP Cornabey les Fontenottes à Montlebon - Divers travaux sur les équipements de captages et les réseaux, dont travaux captage les Seignes aux Gras - Travaux rénovation 3 réservoirs Grand'Combe Châteleu - Travaux interconnexion eau potable GCC – Montlebon - Travaux d'interconnexion du SIAEP du Plateau des Combes avec le Syndicat Loue-Lison
Partenaires	<p>Etat Agence de l'Eau Département du Doubs CCVM et communes membres</p>
Calendrier Etudes préalables Réalisation	<p>Usine de Montlebon : étude à engager en 2022, pour début des travaux en 2023 au plus tard</p> <p>Divers travaux équipements et réseaux : selon programme des communes</p> <p>Interconnexion Plateau des Combes – Loue Lison : étude en cours de finalisation, travaux dès 2023</p>
Budget prévisionnel et plan de financement	<p>Réhabilitation usine ultrafiltration Montlebon : 350 000 € HT</p> <p>Renouvellement conduites AEP Cornabey – Les Fontenottes : 381 601,50 € HT</p> <p>Travaux captage Les Gras : 60 000 € HT</p> <p>Travaux réservoirs GCC : 330 000 € HT</p> <p>Interconnexion GCC – Montlebon : 194 799,18 € HT</p> <p>Interconnexion SIAEP Plateau des Combes Loue-Lison : 194 799 €</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation de la ressource en eau sur le territoire - Augmentation du taux de rendement du réseau

Action n° 15

Nom de l'action	Rénovation de la station d'épuration de Villers-le-Lac
Axe du CRTE	Axe 1 Transition écologique volontariste Objectif 1.5 : accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Val de Morteau
Description de l'action	La station d'épuration de Villers-le-Lac (mise en service 1986, 5 700 équivalents habitants) est la dernière STEP du territoire dont la réhabilitation complète doit être envisagée. Des négociations ont été engagées en parallèle avec la commune suisse du Locle, l'ancienne commune de Les Brenets pouvant être raccordée sur cette STEP.
Partenaires	Etat Agence de l'Eau Département du Doubs Commune du Locle le cas échéant
Calendrier Etudes préalables Réalisation	Etude en 2022 Travaux dès 2023
Budget prévisionnel et plan de financement	Etude : 300 000 € Travaux : estimés entre 3,5 et 5 M€, selon programme définitif et raccordement ou non des Brenets
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre d'utilisateurs raccordés/ m ³ traités - Qualité des effluents rejetés

Action n° 16

Nom de l'action	Restauration du marais de la Tanche
Axe du CRTE	Axe 1 Transition écologique volontariste Objectif 1.5 : accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique
Maître d'ouvrage	EPAGE Haut Doubs Haute Loue CCVM et communes concernées

Description de l'action	Le marais de la Tanche, affluent du Doubs en frontière entre les communes de Les Fins et Morteau, a perdu sur les 100 dernières années la plus grande partie de ses fonctionnalités écologiques avec le développement agricole, industriel et urbain. Sa restauration, inscrite dans les projets prioritaires de l'EPAGE pour 2022, est déjà en cours d'études. Les travaux de restauration seront portés en grande partie par l'EPAGE, les communes riveraines devant réaliser diverses actions complémentaires relevant de leurs compétences.
Partenaires	Etat Département du Doubs
Calendrier Etudes préalables Réalisation	Fin d'études et engagement des premières étapes en 2022
Budget prévisionnel et plan de financement	En cours de définition
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - surfaces réhabilitées - fonctions écologiques réhabilitées - pollutions corrigées

Axe 2 : Développement économique durable

Action n° 17

Nom de l'action	Rénovation de la friche industrielle ICPE site historique Plastivaloire (ex Bourbon-Fabi)
Axe du CRTE	Axe 2 Développement économique durable Objectif 2.1 : Accompagner les entreprises dans leur cycle de vie
Maître d'ouvrage	Commune de Morteau
Description de l'action	La commune de Morteau est en cours d'acquisition d'une partie des terrains de l'implantation historique du site industriel Plastivaloire, classée ICPE, à proximité de l'hôpital et du lycée. Une partie de ces terrains, dépollués avant cession

	<p>par l'entreprise, ne peut accueillir que du stationnement, afin de ne pas retourner les terres. Les autres terrains, dont la démolition des anciens bâtis et la déviation des réseaux seront à la charge de la commune, seront voués à l'accueil d'activités économiques, et en particulier la création d'une pépinière d'entreprises et d'un espace de formation, ainsi que d'un start'up studio.</p> <p>La réhabilitation d'ensemble du site doit permettre son raccordement piéton avec le centre-ville ainsi que la mise en œuvre d'un aménagement paysager.</p> <p>Une partie des aménagements économiques de cette action est inscrite dans le dispositif Territoires d'Industrie.</p>
Partenaires	<p>Etat – Fonds friches Etat - DETR Région – Réhabilitation friches Communauté de communes du Val de Morneau – compétence économique</p>
Calendrier Etudes préalables Réalisation	Travaux engagés en 2022
Budget prévisionnel et plan de financement	<p>Total opération : 2 675 622 € HT (dont 864 972 € d'acquisitions foncières) Recettes : Etat fonds friches (670 000 €), Etat DETR, Région friches</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - m² de friches industrielles réhabilités - longueurs de voies piétonnes créées - places de stationnement créées - surfaces d'espaces végétalisés créées

Action n° 18

Nom de l'action	Rénovation de friches économiques en zone urbaine
Axe du CRTE	Axe 2 Développement économique durable Objectif 2.1 : Accompagner les entreprises dans leur cycle de vie
Maître d'ouvrage	Communes membres

Description de l'action	Face à la raréfaction du foncier disponible et au principe de zéro artificialisation nette, et afin de conserver l'attractivité de leurs cœurs de villes et villages, les communes de la CCVM engagent des projets d'acquisition foncière et/ou de réhabilitation de bâtiments et terrains en friches sur d'anciens sites économiques. <u>Commune de Montlebon</u> : réhabilitation d'un bâtiment industriel face aux ateliers municipaux <u>Commune de Les Gras</u> : réhabilitation de l'ancien bâtiment de la Poste (réinstallation du service, logements et micro-crèche)
Partenaires	Etat - DETR Région – Réhabilitation friches Partenaire privé éventuel
Calendrier Etudes préalables Réalisation	Etudes à finaliser en 2022 pour travaux en 2023
Budget prévisionnel et plan de financement	Montlebon : 76 200 € (études) Les Gras : travaux estimés à 700 000 € HT + MO
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - m² réhabilités - nouveaux services apportés - surfaces d'espaces végétalisés créés

Action n° 19

Nom de l'action	Création d'espaces de coworking et de tiers-lieux en réseau
Axe du CRTE	Axe 2 Développement économique durable Objectif 2.3 : Soutenir l'innovation durable
Maître d'ouvrage	Commune de Morteau
Description de l'action	La commune de Morteau souhaite développer un espace tiers-lieu polyvalent (tiers-lieu, accueil microfolies, espace associatif, ...), au sein d'un bâtiment à proximité de la gare routière.
Partenaires	Etat Région

Calendrier Etudes préalables Réalisation	Etude en 2022 Travaux dès 2023
Budget prévisionnel et plan de financement	Estimation en cours
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces réhabilitées - Missions partagées développées - Nombre d'associations accueillies - Nombre d'usagers accueillis

Axe 3 : Développement de l'attractivité du territoire et cohésion sociale

Action n° 20

Nom de l'action	Réhabilitation chevet de l'Eglise (secteur de la Glapiney) à Morteau
Axe du CRTE	Axe 3 Développement de l'attractivité du territoire et cohésion sociale Objectif 3.1 : Renouvellement urbain
Maître d'ouvrage	Commune de Morteau
Description de l'action	<p>Suite au déplacement de services publics vers d'autres implantations, le quartier du chevet de l'Eglise à Morteau est aujourd'hui disponible pour un programme de réhabilitation urbaine. En entrée de ville et en bordure du centre-ville, ce quartier est aussi riverain du Château Pertusier dont la réhabilitation est programmée dans le cadre de la cité des Horlogers.</p> <p>Le nouveau quartier doit accueillir des équipements publics (équipement périscolaire de centre-ville, équipement sportif, stationnement, ...), ainsi que de nouvelles constructions (dont résidence seniors et étudiants). Les déplacements en mode</p>

	doux doivent y être développés, de même que les aménagements paysagers.
Partenaires	Etat FEDER Région CAF
Calendrier Etudes préalables Réalisation	Dialogue compétitif d'aménagement urbain prévu en 2022
Budget prévisionnel et plan de financement	En fonction des résultats du dialogue compétitif
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces réhabilitées - Equipements publics créés - Logements créés - Mutualisation des usages - Réseau de voies douces créées

Action n° 21

Nom de l'action	Réhabilitation Rives du Doubs à Villers-le-Lac
Axe du CRTE	Axe 3 Développement de l'attractivité du territoire et cohésion sociale Objectif 3.1 : Renouvellement urbain
Maître d'ouvrage	Commune de Villers-le-Lac
Description de l'action	Dans la continuité des travaux réalisés ces dernières années en cœur de ville, la commune de Villers-le-Lac souhaite engager l'aménagement des rives du Doubs, frontière naturelle avec la Suisse, pour les rendre à la circulation piétonne, aménager des aires de jeux et repos, et valoriser l'espace naturel de la rivière.
Partenaires	Etat Département du Doubs
Calendrier Etudes préalables Réalisation	Travaux prévus en 2022 - 2023

Budget prévisionnel et plan de financement	Travaux : 308 517,32 € HT
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces réhabilitées / préservées - Nouveaux services proposés / mutualisation des usages - Fréquentation

Action n° 22

Nom de l'action	Etude du commerce de centre-ville
Axe du CRTE	Axe 3 Développement de l'attractivité du territoire et cohésion sociale Objectif 3.2 : Soutien au commerce de proximité
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Val de Morteau
Description de l'action	En préparation de l'Opération de Revitalisation du Territoire inscrite dans le dispositif Petites Villes de Demain, une étude spécifique doit être sur l'actualité et le devenir du commerce de centre-ville sur le territoire, pour en définir en particulier la nature des achats de proximité, les mobilités et les flux de clientèle liés à ces achats, et identifier les actions à mettre en œuvre soutenir, développer et adapter le commerce de centre-ville.
Partenaires	Etat Banque des territoires
Calendrier Etudes préalables Réalisation	Etude en 2022, avant signature ORT.
Budget prévisionnel et plan de financement	En cours de définition
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'étude - Actions de soutien proposées

Action n° 23

Nom de l'action	Dématérialisation des services publics et développement numérique
Axe du CRTE	Axe 3 Développement de l'attractivité du territoire et cohésion sociale Objectif 3.3 : Développement des services publics et parapublics
Maître d'ouvrage	CCVM et Communes membres
Description de l'action	Afin d'accompagner la modernisation de leurs services et la dématérialisation des procédures administratives, la CCVM et ses communes membres développe un plan d'équipement et de renouvellement de leurs matériels et équipements informatiques
Partenaires	Etat – DETR Région
Calendrier Etudes préalables Réalisation	Acquisitions 2022, selon programmation des collectivités
Budget prévisionnel et plan de financement	Dossiers déjà constitués : <u>Commune Villers-le-Lac</u> : changement postes mairie : 8 829 € <u>Commune Les Fins</u> : renouvellement PC écoles : 11 846 € <u>Commune Montlebon</u> : classes numériques : 25 000 € <u>Commune de Les Gras</u> (ordinateur et vidéoprojecteur) : 2 288,50 €
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces réhabilitées/étendues/créés - Nombre d'enfants concernés - Niveau énergétique des surfaces réhabilitées/créées

Action n° 24

Nom de l'action	Réhabilitation, extension, création d'équipements scolaires et petite enfance (hors réhabilitation énergétique)
Axe du CRTE	Axe 3 Développement de l'attractivité du territoire et cohésion sociale Objectif 3.3 : Développement des services publics et parapublics
Maître d'ouvrage	Communes membres
Description de l'action	La dynamique démographique du territoire et le développement du plein emploi génère de nouveaux besoins dans l'accueil de la petite enfance ainsi que pour les enfants scolarisés dans les établissements du premier degré et dans les services périscolaires associés. <u>Commune Les Fins</u> : <ul style="list-style-type: none"> - projet scolaire et périscolaire - création préaux écoles maternelle et primaire <u>Commune de Grand'Combe-Châteleu</u> : <ul style="list-style-type: none"> - extension bâtiment périscolaire - rénovation toiture écoles - création abris cours écoles <u>Commune de Les Gras</u> : création d'une micro-crèche
Partenaires	Etat Département du Doubs CAF
Calendrier Etudes préalables Réalisation	<u>Les Fins</u> : Réhabilitation groupe scolaire : travaux 2023 – Création préaux en 2022 <u>Grand'Combe-Châteleu</u> : Travaux en 2022 <u>Les Gras</u> : étude à engager, travaux en 2022 ou 2023
Budget prévisionnel et plan de financement	<u>Les Fins</u> : <ul style="list-style-type: none"> - 153 000 € HT AMO + 10 M€ travaux rénovation école - Création préaux : 34 322 € HT <u>Grand'Combe-Châteleu</u> : 100 000 € HT extension périscolaire, 50 000 € HT réfection toitures, 30 000 € HT abris cours école <u>Les Gras</u> : à définir

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces réhabilitées/étendues/créés - Nombre d'enfants concernés - Niveau énergétique des surfaces réhabilitées/créées
-----------------------------------	---

Action n° 25

Nom de l'action	Réhabilitation et création d'équipements sportifs, aires de jeux et espaces de loisirs (hors réhabilitation énergétique)
Axe du CRTE	Axe 3 Développement de l'attractivité du territoire et cohésion sociale Objectif 3.3 : Développement des services publics et parapublics
Maître d'ouvrage	Communes membres
Description de l'action	La dynamique démographique du territoire et l'évolution des préoccupations de santé/bien-être génère une demande de réhabilitation ou de création de nouveaux équipements sportifs ou de loisirs <u>Commune Villers-le-Lac</u> : vestiaires complexe sportif <u>Commune Les Fins</u> : transformation terrain de foot en herbe en synthétique <u>Commune Montlebon</u> : - rénovation terrains de tennis - création chalet d'accueil les Fontenottes - construction nouvelle salle des fêtes <u>Commune Les Gras</u> : création d'une aire de jeux <u>Commune Les Combes</u> : création de terrains de sports
Partenaires	Etat -DETR Agence nationale du sport Fédérations sportives
Calendrier Etudes préalables Réalisation	Travaux à partir de 2022
Budget prévisionnel et plan de financement	<u>Villers-le-Lac</u> : en cours estimation <u>Les Fins</u> : en cours estimation <u>Montlebon</u> : - rénovation terrains de tennis : 24 015,28 € HT

	<ul style="list-style-type: none"> - chalet accueil Fontenottes : 127 961,79 € HT - nouvelle salle des fêtes : 50 000 € études <p><u>Les Gras</u> : Estimation : 118 565 € HT</p> <p><u>Les Combes</u> : Estimation 50 000 € HT</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Equipements réhabilités/créés - Fréquentation - Services et animations associées

Action n° 26

Nom de l'action	Développer les hébergements touristiques
Axe du CRTE	Axe 3 Développement de l'attractivité du territoire et cohésion sociale Objectif 3.3 : Développement des services publics et parapublics
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Communes membres
Description de l'action	Dans le cadre du développement de la station 4 saisons du Val de Morteau, la CCVM et les communes membres souhaitent soutenir et développer les hébergements touristiques. <u>CCVM</u> : acquisition et exploitation de l'auberge du Vieux Châteleu (hébergement – restauration sur circuit GTJ) et départ du sentier mémoriel Michel Hollard) <u>Commune de Morteau</u> : développement du camping municipal (extension, création de résidences mobiles, création d'un hébergement collectif et de services)
Partenaires	Etat – Massif du Jura Région Département du Doubs
Calendrier Etudes préalables Réalisation	<u>CCVM</u> : auberge du Vieux Châteleu : Acquisition en 2022, projet et travaux à partir 2022-2023 <u>Morteau</u> : camping municipal Etude globale en 2022, en lien avec secteur de la Nautique

Budget prévisionnel et plan de financement	<u>CCVM</u> : 520 000 € acquisition (hors fonds de commerce) + étude projet 20 000 € <u>Morteau</u> : étude projet 15 000 €
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de lits conservés/crétés - Caractère spécifique ou insolite des réalisations - Fréquentation conservée/développée - Services associés

Action n° 27

Nom de l'action	Cité des Horlogers
Axe du CRTE	Axe 3 Développement de l'attractivité du territoire et cohésion sociale Objectif 3.4 : Valorisation du patrimoine et développement culturel
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Commune de Morteau
Description de l'action	<p>La CCVM a engagé une étude de faisabilité pour le regroupement des deux musées horlogers du territoire (musée de l'horlogerie à Morteau et musée de la montre à Villers-le-Lac) au sein du Château Pertusier à Morteau, bâtiment Renaissance classé. Ce projet suppose une réhabilitation et une extension du bâtiment, propriété de la commune de Morteau, ainsi qu'une valorisation des collections existantes.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans la valorisation des savoir-faire horloger au patrimoine immatériel de l'humanité, et doit être développé en lien avec le lycée de Morteau et les entreprises horlogères du territoire.</p>
Partenaires	Etat – DRAC Feder Région Département du Doubs Commune de Morteau
Calendrier	Remise étude de faisabilité début 2022

Etudes préalables Réalisation	Concours de maîtrise d'œuvre Début des travaux fin 2022
Budget prévisionnel et plan de financement	Dépenses (estimation stade faisabilité) 6 678 429,50 € HT, MO incluse + 1 M€ HT actions correctives structure Recettes : Etat FNADT 30 %, Drac 20 %, Région 25 %, CCVM 25 % - Participation commune de Morteau
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces réhabilitées et créées - Partenaires associés - Fréquentation conservée/développée - Services associés